

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 14 juillet 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 14 juillet 2014, à 20 heures, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil, Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller William Martinez est absent.

Est également présent Jacques Brisson, directeur général et secrétaire trésorier.

2014-07-112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 14 juillet 2014, tel que rédigé.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juillet 2014, tel que rédigé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LÉGISLATIF**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juin 2014
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Protocole de négociation à intervenir entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe et autorisation du signataire
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste de déboursés numéro 2014-07
 - 5.2 Demande d'aide financière de la *Société canadienne de la sclérose en plaques*
 - 5.3 Deux demandes d'aide financière de la *Fondation Diabète Suroît*
 - 5.4 Demande d'aide financière de la *Fondation des Centres d'hébergement Soulanges*
 - 5.5 Dépôt du rapport financier 2013 consolidé
 - 5.6 Libération d'un surplus accumulé affecté
 - 5.7 Affectation d'un surplus dans le cadre des travaux d'asphaltage dans le projet domiciliaire de l'Encan
 - 5.8 Modification du décompte progressif numéro 2 dans le cadre des travaux à Sainte-Justine-de Newton
 - 5.9 Radiation d'une créance douteuse
 - 5.10 Renouvellement du contrat de services avec la *Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges* et désignation des signataires

COMITÉS DE GESTION

6. SÉCURITÉ INCENDIE

- 6.1 Renouvellement de l'entente avec *l'École nationale des pompiers* et désignation du signataire

7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

- 7.1 Ordre de changement numéro 1 dans le cadre des travaux de pavage sur le chemin Élie-Auclair et autorisation du signataire
- 7.2 Décompte progressif numéro 1 – chemin Élie-Auclair et autorisation des signataires
- 7.3 Décompte progressif numéro 1 – rue du Docteur-Lortie et autorisation des signataires
- 7.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC

- 8.1 Mandat à une entreprise relativement à l'exploitation des systèmes de traitement de l'eau potable et de l'eau usée – remplacement de vacances

9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

- 9.1 Sans objet

10. LOGEMENTS SOCIAUX

- 10.1 Sans objet

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1 Renouvellement de mandat d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Sans objet

13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Adoption du règlement d'emprunt 132-2014

14. AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Sans objet

15. RÉSUMÉ DU MAIRE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. DIVERS

- 17.1 Sans objet

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-113

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juin 2014 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-114 PROTOCOLE DE NÉGOCIATIONS

ATTENDU que les négociations sur un contrat de travail avec les employés de la municipalité débiteront sous-peu,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson, à signer le protocole de négociations à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Municipalité de Saint-Polycarpe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-115 APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS NUMÉRO 2014-07

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés inscrits à la liste numéro 2014-07 au montant de 292 477,67 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2014-07 au montant de 292 477,67 \$ par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-116 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de la Société canadienne de la sclérose en plaques a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe contribuera déjà au Vélotour SP en rendant le Centre sportif Soulanges disponible pour cette activité;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jean Legault
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-117

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE DIABÈTE SUROÏT

ATTENDU que deux demandes d'aide financière de la Fondation Diabète Suroît ont été déposées à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe participe au Tournoi de golf annuel de la Fondation Diabète Suroît au coût de 175 \$, représentant un billet de golf et un souper supplémentaire, afin de les aider à poursuivre leur mission auprès des gens atteints de diabète.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-118

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES CENTRES D'HÉBERGEMENT SOULANGES

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de la Fondation des Centres d'hébergement Soulanges a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-119

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2013 CONSOLIDÉ

CONFORMÉMENT à l'article 176.1 du *Code municipal*, le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson, dépose le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et le rapport du vérificateur externe signé par Goudreau-Poirier Inc., CPA. Ces états financiers sont consolidés avec les résultats de l'Association des loisirs de Saint-Polycarpe inc.;

SUITE au dépôt du rapport financier 2013 consolidé,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier 2013 consolidé, tel que présenté sur les formulaires du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-120

LIBÉRATION D'UN SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe a, par résolution, affecté une somme de 3 496.80 \$ pour l'embellissement et l'aménagement de parcs à même l'excédent de fonctionnement accumulé pour des travaux d'embellissement dans les parcs;

ATTENDU que les travaux d'aménagement dans le parc de l'Horloge sont terminés,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

DE LIBÉRER l'excédent de fonctionnement affecté accumulé de 3 496.80 \$
représentant la somme inutilisée;

D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement affecté d'un montant de
3 496.80 \$ aux travaux réalisés dans le parc de l'horloge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-121

**AFFECTATION D'UN SURPLUS DANS LE CADRE DES TRAVAUX
D'ASPHALTAGE DU PROJET RÉSIDENTIEL DE L'ENCAN**

CONSIDÉRANT qu'un surplus au montant de 20 200.88\$ existe suite aux
travaux d'asphaltage réalisés en 2013 dans le projet domiciliaire de l'Encan;

ATTENDU que ce surplus provient du Règlement d'emprunt numéro
128-2013 décrétant un emprunt de 965 000 \$ et une dépense de 965 000 \$
pour divers travaux d'asphaltage, d'aqueduc et d'aménagement paysager,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

D'AFFECTER le surplus au montant de 20 200.88\$ aux travaux
d'asphaltage dans la rue du Docteur-Lortie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-122

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2014-03-035 - DÉCOMPTE
PROGRESSIF NO. 2 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DRAINAGE
PLUVIAL ET DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LES RUES DENIS
ET SAINTE-ANNE**

ATTENDU que suite à la révision des comptes par la firme de vérification
Goudreau-Poirier Inc. il est recommandé de modifier le texte de la
résolution 2014-03-035, qui se lit comme suit :

« Que le conseil municipal approuve le décompte progressif no 2 de
Pavages D'Amour dans le cadre des travaux de conduites d'eau potable sur
les rues Denis et Sainte-Anne au montant de 73 785.84\$, incluant les taxes
applicables »,

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE MODIFIER le texte de la résolution 2014-03-035 par le texte suivant :

« Que le conseil municipal approuve l'ordre de changement no. 1 au
montant de 23 023.85 \$ et le décompte progressif no 2 au montant de
50 761.99 \$ de Pavages D'Amour dans le cadre des travaux de conduites
d'eau potable sur les rues Denis et Sainte-Anne pour un montant total de
73 785.84\$, incluant les taxes applicables. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-123

RADIATION D'UNE CRÉANCE DOUTEUSE

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

DE RADIER les créances douteuses ou irrécupérables suivantes :

Factures numéros 14467,14475 et 14482 de l'année 2008 (Centre sportif Soulanges) et totalisant un montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$).

La présente annulation s'applique également à tout intérêt couru à date sur ces montants,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-07-124

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC CAISSE
DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT QUE l'entente triennale de services avec Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges est échue;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire renouveler son entente de services avec Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges,

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe autorise le maire Jean-Yves Poirier et le directeur-général et secrétaire trésorier, Jacques Brisson, à signer l'offre de service de Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges datée du 28 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-125

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DES
POMPIERS**

CONSIDÉRANT que l'entente annuelle avec l'École nationale des pompiers est échue;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire renouveler l'entente gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe autorise le directeur du Service de sécurité incendie, Michel Bélanger, à signer le renouvellement de l'entente gestionnaire de formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-126

ORDRE DE CHANGEMENT NO 1 DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT les travaux effectués par La Compagnie Meloche Inc. afin de corriger la zone instable située sur le chemin Élie-Auclair;

ATTENDU la recommandation des ingénieurs de la firme Les services EXP Inc.,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'ordre de changement no 1 de La Compagnie Meloche inc. dans le cadre des travaux sur le chemin Élie-Auclair au montant de 4 533,94 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 4 533,94 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur général La Compagnie Meloche inc.;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson, à signer l'ordre de changement no 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-127

APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT les travaux effectués par La Compagnie Meloche inc. dans le cadre des travaux de pavage sur le chemin Élie-Auclair;

ATTENDU la recommandation des ingénieurs de la firme Les services EXP inc.,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif no 1 de La Compagnie Meloche inc. dans le cadre des travaux de pavage sur le chemin Élie-Auclair au montant de 91 654,09 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire trésorier à effectuer le paiement au montant de 91 654,09 \$ incluant les taxes applicables à l'entrepreneur général La Compagnie Meloche inc. Une retenue de 10% sera conservée jusqu'à un an suivant l'acceptation provisoire des travaux. Le montant final des travaux est de 4 932.07 \$ inférieur au montant du contrat.

QUE le conseil municipal autorise le maire, Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson, à signer le décompte progressif no 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-128

APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DU DOCTEUR-LORTIE ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT les travaux effectués par La Compagnie Meloche inc. dans le cadre des travaux de pavage sur la rue du Docteur-Lortie;

ATTENDU la recommandation des ingénieurs de la firme Les services EXP inc.,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif no 1 de La Compagnie Meloche inc. dans le cadre des travaux de pavage sur la rue du Docteur-Lortie au montant de 73 784,37 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 73 784,37 \$ incluant les taxes applicables à l'entrepreneur général La Compagnie Meloche inc. Une retenue de 10% sera conservée jusqu'à un an suivant l'acceptation provisoire des travaux. Le montant final des travaux est de 12 041,59 \$ inférieur au montant du contrat.

QUE le conseil municipal autorise le maire, Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson, à signer le décompte progressif no 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-129

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des transports a versé une compensation de 88 908 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civil 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité; l'important achalandage sur cette artère;

ATTENDU QUE pour la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera la reddition de comptes de l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-130

MANDAT À UNE ENTREPRISE RELATIVEMENT À L'EXPLOITATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DE L'EAU USÉE – REMPLACEMENT DES VACANCES

CONSIDÉRANT le manque d'effectif au Service des travaux publics, principalement dû à des congés de maladie;

CONSIDÉRANT la période de vacances annuelles;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal mandate l'entreprise AMEC environnement & infrastructure afin d'opérer les systèmes de traitement d'eau potable et d'eau usée de la municipalité, le tout tel que décrit à l'offre de services QP-6252 datée du 09 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-131

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE le mandat de Réjean Pilon comme membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est devenu échu et que ce dernier manifeste l'intérêt de poursuivre son implication en tant que membre citoyen au sein du CCU,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe renouvelle le mandat de Réjean Pilon pour un terme de deux ans comme membre citoyen du CCU, conformément au Règlement no 124-2012 sur le Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-07-132

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 132-2014

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement d'emprunt numéro 132-2014 relatif à une demande de financement auprès du ministère des Finances a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Projet de règlement numéro 132-2014 relatif à la demande de financement auprès du ministère des Finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire fait part aux citoyens de quelques dossiers en cours au sein de la municipalité tel que :

- Diverses analyses à être déposées sous peu concernant de futurs projets
- Lumières de rues
- Réparation de chaussées et lignage de rues
- Rafranchissement de l'accueil à l'aréna
- Logiciel de sécurité civil qui est à l'étude

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Il répond aux commentaires et aux questions de l'assistance.

Les sujets traités sont les suivants :

- Parc de la Nouvelle-Longueuil
- Stationnement de véhicules récréatifs
- Sommet économique de Vaudreuil-Soulanges
- Ponceau d'Hydro Québec au chemin de Beaujeu
- Bordures de gravier dans le projet domiciliaire de l'Encan
- Suggestions pour la Commission scolaire des Trois-Lacs
- Accusé réception de Postes Canada (suivi)

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21 h l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 14 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Le maire,

Jacques Brisson

Jean-Yves Poirier